

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

De matériels ou de véhicules Suite à liquidation judiciaire ou résiliation de leasing

Les ventes de véhicules sont facturées de la façon suivante :

*** Pièce d'identité obligatoire**

* Forfait d'enregistrement et de mise à disposition du véhicule avec contrôle technique : **100 euros TTC** (comprenant frais de contrôle technique de 80 euros TTC)

* En cas d'absence de contrôle technique ce forfait sera de : **20 euros TTC**

- **Sauf indication contraire** de la part du commissaire-priseur les frais sont de **14,28 %** en sus en salle
VENTE AVEC RECUPERATION DE TVA SAUF CAS CONTRAIRE INDIQUE DANS DESCRIPTIF

- **FRAIS LIVE INTERENCHERES EN SUS 1.50 % HT (1.80 % TTC) soit 16.08 % TTC ou 60 € HT soit 72 € TTC par véhicule**

- Toutes les ventes font l'objet d'une **préparation** en amont de la vente ; il convient donc avant de laisser des ordres d'achat ou ordres téléphoniques (lorsqu'ils sont autorisés) de prendre **tous les renseignements** possibles auprès du **personnel référent**

- **Vente en l'état. Aucune réclamation** ne pourra être faite après la vente

- Les acquéreurs ont pris connaissance de l'état des véhicules et de la réglementation afférente aux véhicules ayant des défaillances critiques (remorquage obligatoire)

- Dès l'adjudication prononcée l'**adjudicataire** est **responsable de son lot**

- Concernant la **TVA** merci de vous reporter aux **annonces verbales** du commissaire-priseur en début de vente

- La **liste** fournie est **sous réserve des modifications** apportées par le Commissaire-priseur lors de la vente et susceptible d'annulation à tout moment

- L'**enlèvement** est **immédiat** après la vente, vente et enlèvement aux risques et périls de l'acquéreur, les démontages doivent être faits dans les règles et sans atteinte(s) au bâtiment(s).

Conformément à la loi ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre.

**Tout matériel ou véhicule laissé sur place et non enlevé dans les 2 jours suivant la vente
se verra facturé car son enlèvement se fera sur rendez-vous**

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité par courrier ou par e-mail.

